EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 46

AUTORISATION DE CREER UN POSTE DE "CHARGE DE MISSION PCET" AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE / MISSION 3E ET DE RECRUTER UN AGENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE SUR CE POSTE

Les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) définissent le cadre d'actions des Collectivités afin d'atteindre les objectifs suivants :

- maitriser les consommations d'énergie,
- augmenter la production d'énergie de sources renouvelables,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La Loi Grenelle 2 rend obligatoire l'élaboration d'un PCET pour les Collectivités Locales de plus de 50 000 habitants pour le 31 décembre 2012 au sens ou son article 75 crée l'article L 229-26 du Code de l'Environnement.

En tenant compte d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, ce plan doit définir :

- les objectifs stratégiques et opérationnels de la Collectivité afin d'atténuer et lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de s'y adapter,
- le programme des actions à réaliser conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat,
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le PCET devra être évalué après 5 ans. Cette évaluation sera prise en charge par l'ingénieur environnement au sein de la mission 3E.

Considérant les délais pour l'établissement et la mise en œuvre du PCET, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de créer un poste de « Chargé de Mission PCET » pour un durée de 3 ans (rédaction du PCET au cours de l'année 2012, mise en œuvre et suivi en 2013 et 2014)
- de recruter un agent contractuel.

La personne, bien que rattachée à la mission 3E (Ecologie Urbaine, Energie, Environnement), sera amenée à travailler sur un territoire plus étendu que celui de la Ville (agglomération) et sera pris en compte dans une convention de mutualisation avec Clermont-Communauté.

Le niveau de recrutement est celui fixé pour l'accès aux cadres d'emplois de catégorie A de la filière administrative et technique.

La rémunération sera fixée en fonction du niveau d'expertise et de l'expérience professionnelle, par référence aux échelles indiciaires du cadre d'emplois d'Attaché Territorial ou d'Ingénieur Territorial.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2011

P/Le Maire et par Délégation
L'Adjoint,

Alain BARDOT